

JV/AR.A.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-:-

MINISTERE DES FINANCES
& DU BUDGET

-:-:-:-:-

△ E C R E T

-:-:-:-:-

ANNEE 1961 - N° 427 /PR-MFB-DB.

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le Décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les Membres du Gouvernement;

VU la lettre n° I557/MCET/OT du 21 Novembre 1961 du Ministre de l'Economie, du Commerce et du Tourisme;

△ E C R E T E :

-:-:-:-:-

ARTICLE 1er.- La République du Dahomey garantit le remboursement d'un prêt de francs CFA HUIT MILLIONS (8.000.000) à contracter par l'Office du Tourisme du Dahomey auprès du Crédit National en vue de la construction à Cotonou d'une Maison du Tourisme.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS :

PR.....	15
JORD.....	1
C	1
MFB.....	1
.....	1
.....	1
DB.....	2
Trésor.....	1

PORTO-NOVO, le 15 Décembre 1961

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,
le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation
chargé de l'intérim

VU :

LE MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET

VU :

LE MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME,

Joseph KEKE.-

P. DARBOUX